

QUESTIONS / RÉPONSES

sur le tri et le compostage des déchets alimentaires

Ce document vous est proposé par le Syvedac et la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge (NCPA) pour vous apporter les informations essentielles sur le tri et le compostage des déchets alimentaires. Vous pourrez ainsi répondre plus facilement aux questions des habitants.



VOTRE CONTACT :

Communauté de communes
Normandie Cabourg Pays d'Auge
Service Gestion des déchets
Déchetterie de Périers-en-Auge
287 route départementale RD 27 - 14 160 PÉRIERS-EN-AUGE
02.31.28.10.25
dechets@normandiecabourgpaysdauge.fr

Les solutions proposées par votre communauté de communes :

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Fourniture d'un composteur en bois par Normandie Cabourg Pays d'Auge.

1. Prendre rendez-vous auprès de la collectivité (par téléphone ou email)
2. Se rendre à la déchetterie de Périers-en-Auge pour retirer le composteur.



pour les logements individuels
et les petits producteurs professionnels de déchets alimentaires (moins de 15 litres par semaine)

COMPOSTAGE PARTAGÉ

La demande doit être faite auprès de Normandie Cabourg Pays d'Auge qui se rapprochera des maîtres composteurs du Syvedac pour étudier la mise en place du site de compostage partagé sur l'espace public ou privé.



pour les logements collectifs

→ La loi AGEC (loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) stipule que, depuis janvier 2024, les collectivités doivent proposer une solution de tri des déchets alimentaires pour tous leurs habitants.

Les déchets alimentaires : de quoi parle-t-on et pourquoi les trier et les composter



On entend parler de biodéchets. Quelle est la différence avec les déchets alimentaires ?



→ Ils désignent à la fois les résidus de jardin (dits déchets verts) et les déchets alimentaires (restes de repas, épluchures...).

→ Des solutions pour le tri et la valorisation des résidus de

jardin existent déjà (compostage, paillage, apport en déchetterie...).

Nous proposons aujourd'hui de trier les déchets alimentaires encore présents dans la poubelle grise.

Pourquoi trier les déchets alimentaires ?

→ Maîtriser les coûts

Trier les déchets alimentaires, c'est réduire de 30% les quantités d'ordures ménagères. À l'échelle du Syvedac (435 000 habitants), cela représente 32 000 tonnes par an !

→ Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Moins de déchets transportés et traités, c'est moins de pollution.

→ Détourner ces déchets de l'incinération et favoriser leur retour à la terre

Ces déchets sont composés à 80% d'eau. Les incinérer est un non-sens environnemental. Une fois transformés en compost, ils deviennent un engrais naturel.

→ Valoriser ses déchets en circuit court

Le compostage est une solution de traitement au plus près du lieu de production de ces déchets.

La poubelle grise contient en moyenne 30 % de déchets alimentaires !



Source : Syvedac - Résultats des caractérisations effectuées sur 28 échantillons en novembre 2022 et août 2023.

Freins à la pratique du compostage : comment les lever



Les rongeurs

Les rongeurs peuvent venir se nourrir dans le composteur mais ne s'y installent pas.

- Éviter de jeter les restes de repas, la viande et le poisson car ce sont ces déchets qui les attirent particulièrement ;
- Respecter les consignes de tri ;
- Refermer le couvercle et installer une grille anti-rongeurs sous votre composteur (type grillage à lapin) diminue fortement le risque de présence de rongeurs.

En cas de présence de rongeurs :

- Arrêter les apports de déchets alimentaires durant une quinzaine de jours en continuant de brasser ;
- Déposer des répulsifs naturels dans le composteur : poivre, gousses d'ail épluchées, clous de girofle, chiffons imbibés d'huile essentielles d'eucalyptus ou de menthe poivrée, feuilles de laurier noble écrasées ;
- Installer un piège à trappe avec des graines, du pain ou des croquettes pour capturer le rongeur et le relâcher loin de chez vous ;
- Faire appel à une entreprise spécialisée.



Les moucheron

Les déchets alimentaires ne sont pas suffisamment fragmentés et mélangés.

Il faut penser à bien respecter les consignes de tri, à fragmenter les déchets alimentaires et à bien les mélanger.

Les odeurs

Un compost bien réalisé n'émet pas d'odeurs désagréables. Dans le cas contraire, c'est le signe que le compost manque d'air ou est trop humide.

Aérer le contenu du composteur en laissant le couvercle ouvert lorsqu'il y a du soleil et ajouter des petits morceaux de cartons qui absorberont l'humidité.

Les vers

S'il y a un gros ver blanc au fond du composteur, c'est normal ! Il s'agit d'une larve de cétone dorée qui est bénéfique pour votre compost !

La présence de vers de terre est aussi significative de bonnes pratiques.

Consignes de tri : Quels sont les déchets alimentaires à trier et composter ?



**Fragmenter
les déchets accélère
leur décomposition**



Épluchures, agrumes



**Marc de café
sachets de thé**



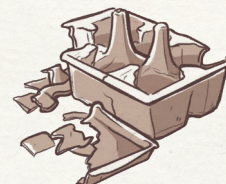
Fleurs fanées



**Coquilles écrasées
(œufs, noix...)**



Légumes abîmés



**Boîte à œufs
en carton**

Pour les habitants disposant d'un jardin, on peut ajouter dans le composteur les résidus du jardin : tailles de haies et branchages broyés, tontes (avec parcimonie : moins de 15 cm d'épaisseur).

Quel est le rôle du Syvedac ?

→ Le Syvedac accompagne la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge dans la mise en place du tri et du compostage des déchets alimentaires. Il conseille aussi les usagers sur les bonnes pratiques au travers d'animations et d'échanges lors de temps dédiés.

**VOUS NE SAVEZ PAS RÉPONDRE
À UNE QUESTION D'UN HABITANT ?**

Invitez-le :

- + à contacter NCPA au 02.31.28.10.25
- + à consulter le site Internet www.syvedac.org